

# DÉLIBÉRATIONS

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf. : CV/D29

Séance du 26 février 2009 - Convocation du 19 février 2009

Compte rendu affiché le 6 mars 2009

Président de séance : M. Jean-Claude OLLIVIER

Secrétaire de séance : Delphine ROGER

### Présents :

M. OLLIVIER, Mme GLATARD, M. CHATUT, M. RODRIGUEZ, Mme SORREL-DUNAND, M. BOUREZG, M. CHRETIN, M. AUROY, Mme GOYON, M. VALETTE, M. CLARET, Mme MARMONIER, M. GOJON, Mme CHIGNARD, M. RACHAS, M. BUFFARD, Mlle COIN, Mlle FERNANDES, Mlle ROGER, Mme BARTHOD, M. MARTIN-RABAUD, Mme ORIOL, Mme CORSET, M. MANIKAS, Mme LEBAHAR par Mme GLATARD, Mme RIVE-OLLIVIER par M. BOUREZG, Mme BROSSARD par Mme MARMONIER, M. MACHURAT par Mme ORIOL, M. DESBOIS par M. MARTIN-RABAUD.

### Absents représentés

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	24
Votants	29
Exprimés	29

### **Objet : Projet Nature "Vallon des Torrières"**

Deux demandes de subventions doivent être formalisées dans le cadre des opérations 2009/2010 prévues pour le projet nature qui est en place au Vallon des Torrières. La première concerne l'assistance à maîtrise d'ouvrage et la réalisation d'une plaquette de présentation et s'adresse au Conseil Général, la seconde porte sur des animations pédagogiques et concerne le Conseil Général et le Grand Lyon.

La commune de Neuville-sur-Saône a engagé sur le secteur du Vallon des Torrières une politique de préservation et de mise en valeur d'un espace naturel et agricole. Ce projet nature est mené en partenariat avec les communes de Genay et Montanay, et bénéficie du soutien technique et financier du Grand Lyon et du Département du Rhône.

Conformément au plan de gestion et de mise en valeur du vallon des Torrières, la commune de Neuville-sur-Saône et ses partenaires ont défini le programme d'actions 2009/2010. Il comprend trois actions, l'assistance à maîtrise d'ouvrage, la réalisation d'une plaquette de présentation du vallon des Torrières et la réalisation d'un programme d'animations pédagogiques à destination d'un public scolaire pour l'année scolaire 2009/2010.

Le programme 2009/2010 nécessite un budget global de fonctionnement de 35 300 € pour l'ensemble des 3 communes partenaires du projet nature. Ce budget se répartit entre la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage (14 500 €), la plaquette de présentation (4 800 €) et 20 cycles d'animations pédagogiques et 1 journée de restitution (16 000€). Le Département du Rhône, partenaire du projet, soutient à hauteur de 40 % du montant TTC ces trois actions. Le Grand Lyon, également partenaire du projet, soutient le programme d'animations à hauteur de 60 % du montant TTC. En tant que maître d'ouvrage délégué du projet, la commune de Neuville-sur-Saône sollicite les subventions auprès du Département du Rhône et du Grand Lyon.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Oui l'exposé de Monsieur l'Adjoint délégué,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le projet nature relatif au Vallon des Torrières,
- Vu l'engagement du Département du Rhône relatif à l'espace naturel sensible du vallon des Torrières,
- **SOLLICITE une subvention auprès du Département du Rhône à hauteur de 40 % du montant TTC de l'assistance à maîtrise d'ouvrage, de la réalisation d'une plaquette de présentation et du programme d'animations pédagogiques, soit 14 120€,**
- **SOLLICITE une subvention auprès de la Communauté Urbaine de Lyon à hauteur de 60 % du montant TTC du programme d'animations pédagogiques, soit 9 600€,**
- **DIT que cette recette figure au budget communal,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à toutes les opérations relatives à cette affaire.**

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

**Pour extrait conforme,  
Neuville, le 26 février 2009  
Le Maire,  
Jean-Claude OLLIVIER.**

Acte rendu exécutoire après

- Dépôt en Préfecture le 16/03/2009
- Publication ou affichage le 16/03/2009
- Fait à Neuville-Sur-Saône, le 16 mars 2009

Jean-Claude OLLIVIER, Maire.